

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Reconstruction des infrastructures et réaménagement de la rue Saint-Grégoire

Mobilisation de nouvelles zones de travaux

La Ville de Montréal vous informe que de nouvelles zones de travaux seront mises en place à compter du 13 juillet dans le cadre du projet de la rue Saint-Grégoire.

À compter du 13 juillet

Rue Saint-Grégoire, entre les rues Saint-Denis et Berri

- **Nature des travaux** : installation de conduites d'aqueduc, pose de puisards de drainage et travaux d'entrées de services.
- **Circulation** :
 - Fermeture complète de la rue Saint-Grégoire, entre les rues Saint-Denis et Berri. Seule la circulation locale sera autorisée sur ce tronçon.
 - Des chemins de détour balisés seront mis en place dans le secteur.

Les opérations dans les autres zones de travaux se poursuivent comme prévu.

D'autres communications vous seront acheminées sous peu afin de vous informer des changements de phases de travaux à venir.

Impacts appréhendés de ces travaux

- **Stationnement sur rue** : Des restrictions de stationnement seront appliquées à proximité et dans la zone des travaux.
- **Accès aux bâtiments** : L'accès piétonnier aux bâtiments situés aux abords du chantier sera préservé.
- **Transport collectif** : Déplacements temporaires d'arrêts, modifications des horaires et des trajets. Contactez : STM-INFO (514 786-4636 ou www.stm.info).

La Ville de Montréal vous remercie pour votre collaboration.

La reprise des chantiers de construction s'inscrit dans le cadre du plan de réouverture de différents secteurs économiques élaboré par le gouvernement du Québec durant la pandémie de la COVID-19. Cette reprise est un signe manifeste de la relance économique de la métropole et elle est déployée dans le respect des conditions de prévention recommandées par les autorités de santé publique du Québec.

La Ville de Montréal mettra des mesures en place sur ses chantiers de construction afin de prévenir les risques de contamination des travailleurs et des autres personnes qui se trouvent sur les lieux de travail ou qui circulent à proximité de ceux-ci. Montréal rappelle que la prévention des infections est la responsabilité de tous.

La Ville analyse la situation au fur et à mesure de son évolution et s'assure d'appliquer les mesures recommandées par la Direction régionale de santé publique.

Montréal

Lundi au vendredi de 8 h 30 à 20 h 30 ou le samedi et dimanche de 9 h à 17 h



Pour signaler une situation nécessitant une intervention rapide et prioritaire à tout autre moment, composez le 311.



LOCALISATION DES TRAVAUX

Zone en travaux

